



CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle de perception des taxes foncières pour l'année 2022

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux contribuables de Carignan et à qui de droit que le rôle de perception des taxes foncières pour l'année 2022 a été déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville, situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan.

Le premier versement des comptes de taxes foncières est exigible le 2 mars 2022, le deuxième versement est exigible le 1^{er} juin 2022 et le troisième versement le 7 septembre 2022.

Afin d'éviter les frais de recouvrement et d'administration prévus à l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)*, soyez avisés qu'aucun autre avis ne sera donné à cet effet.

Donné à Carignan, le 21 janvier 2022.

Danik Salvail, CPA, CGA
Directeur général adjoint et trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 21 janvier 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 21 janvier 2022.

Donné à Carignan, ce 21 janvier 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière